



École de Voile
de Cherbourg



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve :	REGATE REGIONALE DERIVEURS Optimist - ILCA - O'pen Skiff
Date :	Le samedi 15 octobre et Le dimanche 16 octobre 2022
Lieu :	Cherbourg en Cotentin
Autorité Organisatrice :	ECOLE DE VOILE DE CHERBOURG

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1. La régata est ouverte à tous les dériveurs solitaires optimist - ILCA - O'pen Skiff.
- 3.1.2. Les préinscriptions devront être faites en ligne sur le lien suivant au plus tard le 10 octobre 2022 :

<https://www.helloasso.com/associations/ecole-de-voile-voile-de-cherbourg/evenements/championnat-de-ligue-r1-deriveur-solitaires-optimist-o-penskiff-ilca>

- 3.1.3. Pour les inscriptions arrivant après le 10/10/2022 le montant sera de 8 € par personne.
- 3.1.4. Chaque membre de l'équipage résidant en France doit présenter au moment de son inscription :
- La licence FF Voile 2022 avec la mention **COMPETITION**

4. DROITS A PAYER

4.1.1. Les droits requis sont de 5 € par personne. Pour les inscriptions arrivant après le 10/10/2022 le montant sera de 8 € par personne.

5. PROGRAMME

6.

6.1. Confirmation des inscriptions : Le samedi 15 octobre à partir de 9h à 11h30
L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est : 13h30

Le dimanche 16 octobre à partir de 8h30 à 9h15

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est : 10h30

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées le 15 octobre 2022

8. **LES PARCOURS** Le parcours pour les dériveurs sera de type trapèze.

9. **CLASSEMENT** Les classements seront effectués en temps compensé.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Ecole de Voile de Cherbourg - Plage Napoléon - 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
02 33 94 99 00 - contact@ecole-voile-cherbourg.com